

Des avocats belges n'ont pas le droit D'ALLER AUX USA !

► Plusieurs pénalistes qui ont traité des dossiers de terrorisme sont concernés

► Ils ont chacun leur style, chacun leurs clients mais ont tous au moins deux points en commun : ils n'ont pas le droit d'entrer aux États-Unis et ont tous plaidé dans des affaires de terrorisme. Aussi surprenant que cela puisse paraître, pour ces pénalistes, le lien de cause à effet est évident !

Rien qu'à Bruxelles, ils sont au moins cinq dans la même situation. Tous ont voulu se rendre récemment au pays de l'oncle Sam et aucun n'a pu obtenir son Esta,

l'autorisation de voyage obligatoire pour les ressortissants belges qui souhaitent rejoindre les USA.

"J'y allais chaque été pour un mois rendre visite à ma famille et comme par hasard cette année, après avoir justement défendu une personne

soupçonnée de terrorisme, j'ai été refusée", témoigne une avocate qui préfère rester discrète sur son identité.

Scandalisé, le célèbre pénaliste Olivier Martins qui a dû, lui aussi, mettre une croix sur un voyage à New York en famille dénonce une atteinte aux libertés et à toutes les conventions internationales : "Ce n'est pas un pays en guerre que je sache ! J'ai déjà voyagé partout dans le monde et c'est la première fois que je suis confronté à un refus. Du temps d'Obama, il y a aussi

eu du terrorisme mais jamais cela n'aurait pu arriver. C'est inacceptable d'être traité ainsi juste pour avoir un jour été l'avocat de personnes suspectées d'être mêlées à des affaires terroristes sans même avoir été condamnées pour autant d'ailleurs."

CONCERNÉ LUI AUSSI, Dimitri de Béco a décidé d'aller plus loin et de saisir son bâtonnier de cette affaire (voir réaction ci-contre), après avoir recolté plusieurs témoignages similaires auprès d'autres confrères. L'avocat bruxellois devait se rendre prochainement à New York pour une visite chez des amis. "J'ai rempli le document Esta et cela m'a été refusé. J'ai été très surpris et je me suis rendu directement à l'ambassade mais là aussi, on m'a posé quelques questions et on m'a dit non. Nous sommes plusieurs avocats dans la même situation et par recoupement, il est évident, c'est incontestable, que c'est en raison du type de dossiers traités. Et ce, depuis que l'administration Trump est au pouvoir", précise Dimitri de Béco qui n'intervient d'ailleurs plus dans les dossiers de terrorisme depuis les attentats de Bruxelles pour lesquels il défend certaines victimes.

"Je ne m'en plains pas pour moi-même mais c'est clair que je n'ai plus forcément envie d'aller dans un pays qui adopte ce type de politique. Mais sur le principe, c'est très grave d'assimiler

un avocat à ses clients. Cela en dit long sur la façon dont cette administration voit la démocratie dont les droits de la défense sont un des fondamentaux. Cela a été une sensation très désagréable de me voir interdire l'accès à un territoire de manière totalement arbitraire et je pense surtout à ceux à qui cela arrive tous les jours", ajoute le pénaliste qui fait partie d'un réseau international d'avocats défenseurs des droits de l'homme, à travers lequel il a reçu des témoignages identiques de confrères étrangers.

À titre de comparaison, l'avocate civiliste belge Nadia Bouria qui, elle, n'a jamais traité de terrorisme, a pu se rendre sans souci aux États-Unis cet été.

Nawal Bensaïem



RÉACTION

Michel Forges
BÂTONNIER
DE BRUXELLES

"C'est très grave !"

"C'est extrêmement grave ! C'est un cas d'assimilation de l'avocat à son client. Nous défendons une série de personnes différentes et n'adhérons pas aux idées de nos clients. Je vais faire état de la situation à notre ministre des Affaires étrangères et, si nécessaire, aller plus loin encore."

N.Ben.

LA PHRASE

"J'ai vécu une sensation très désagréable de me voir ainsi interdire l'accès à un territoire de manière totalement arbitraire et je pense surtout à ceux à qui cela arrive tous les jours. Cela en dit long sur la façon dont cette administration voit la démocratie"

Dimitri de Béco